

**Décret n° 2000-130 du 7 juillet 2000  
portant nominations à la direction générale des transports terrestres**

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE**

Vu l'Acte Fondamental ;  
Vu le décret n° 99-92 du 2 juin 1999 portant attributions et organisation de la direction générale des transports terrestres ;  
Vu le décret n° 82-595 du 18 juin 1982 tel que modifié par le décret n° 92-011 du 20 février 1992 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;  
Vu le décret n° 99-1 du 12 janvier 1999 portant nomination des membres du Gouvernement ;  
Vu le décret n° 99-2 du 12 janvier 1999 portant organisation des intérimis des membres du Gouvernement ;

**DECRETE :**

**Article premier.-** Sont nommés à la direction générale des transports terrestres :

M. (Lambert) AKONDZO APOUNOU : directeur des transports urbains et routiers.  
M. (Frédéric) FILANKEMBO : directeur des transports ferroviaires.  
M. (Faustin) BOBONGO YBARATH: directeur de la stratégie et des politiques intermodales.  
M. (Gabriel) BATCHI : directeur administratif et financier.

**Article 2.-** Les intéressés percevront les indemnités prévues par les textes en vigueur.

**Article 3.-** Le présent décret sera enregistré, inséré au journal officiel et communiqué partout où ~~le besoin sera.~~

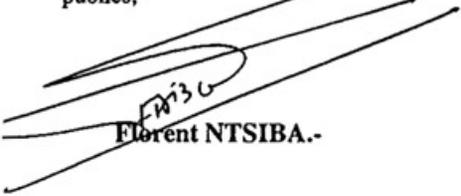
Fait à Brazzaville, le 7 juillet 2000

  
Denis SASSOU-NGUESSO.-

Par le Président de la République,

Pour le ministre des transports, de l'aviation civile,  
chargé de la marine marchande, en mission :

Le ministre de l'équipement et des travaux  
publics,

  
Florent NTSIBA.-

Le ministre de l'économie, des  
finances et du budget,

  
Mathias BZON.-